



**NOUS ACCUEILLONS DE MANIÈRE ORGANISÉE ET FORMALISÉE  
LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**



**Nous nous efforçons de réduire l'attente des personnes en situation de handicap, et nous traitons leur demande en priorité.**

Le handicap peut être physique, psychique, mental, cognitif, visuel ou auditif.

Les engagements relatifs à cette population concernent également les personnes à mobilité réduite (PMR) : les personnes âgées, les femmes enceintes et, les personnes avec enfants en bas âge.



Il est conseillé à ces personnes, avant leur venue en préfecture, de prendre contact avec le service.

Pour les personnes à mobilité réduite, des places de stationnement sont réservées : une place, boulevard de Vernon et, une place, rue Teyssonier-Descros (près du porche).

Les places pré-citées et les entrées des bâtiments A et C de la préfecture sont identifiées sur le plan qui se trouve à côté des entrées et sur le site internet de la préfecture.



Les accès :

- Une sonnette est disponible à l'accueil général au bâtiment A.
- Les locaux sont accessibles via la rampe d'accès dédiée et les ascenseurs



Au bureau de l'immigration et de l'intégration (au bâtiment C), un téléphone pour les personnes malentendantes a été mis en service.